

Entente de participation- Viamonde International-en Virtuel 20__-20__

Directives : ce formulaire doit être rempli par la personne détenant l'autorité parentale et envoyer à viamondeinternational@csviamonde.ca

1- Entente de participation

1.1 Engagements de l'élève international

Le Conseil scolaire Viamonde offre un environnement d'apprentissage sécuritaire et de qualité. L'élève international s'engage à respecter les obligations suivantes :

- Respecter les lois canadiennes et locales, ainsi que les politiques, règles et directives du Conseil scolaire Viamonde, y compris le code de vie et le code de conduite en ligne;
- Participer activement à toutes les périodes d'enseignement synchrone et aux activités d'apprentissage asynchrones assignées, remettre les travaux dans les délais et maintenir une progression satisfaisante;
- Maintenir des comportements sécuritaires et respectueux en ligne : caméras et micros selon les directives, langage approprié, aucun enregistrement ou diffusion non autorisés;
- Aviser rapidement l'école/programmation internationale de tout changement d'adresse, de fuseau horaire, de coordonnées ou de circonstances pouvant affecter la participation.

Tout manquement à ces engagements peut entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au renvoi de l'école ou du programme, sans remboursement.

1.2 Modalités et conditions

Engagements des personnes détenant l'autorité parentale :

- Soutenir l'élève dans la gestion de l'horaire, des travaux et des communications avec l'équipe-école;
- S'assurer que l'élève dispose des conditions matérielles et d'un environnement propice à l'apprentissage (voir exigences technologiques);
- Collaborer avec le personnel du Conseil et répondre aux communications dans des délais raisonnables;
- Reconnaître les politiques de confidentialité et d'utilisation des technologies en vigueur.

Engagements du Conseil scolaire / du programme

- Offrir un enseignement de qualité en mode virtuel, aligné sur le curriculum de l'Ontario et les attentes d'évaluation en vigueur;
- Fournir un horaire, des liens d'accès et des plateformes approuvées (ex. Microsoft Teams et Office 365) pour l'enseignement et le dépôt des travaux;
- Prendre des mesures raisonnables pour assurer un environnement d'apprentissage sécuritaire, sans pouvoir le garantir en tout temps, notamment à l'extérieur du milieu scolaire;
- Informer l'élève et sa famille des modalités d'évaluation et des règles de conduite, et assurer un suivi régulier.

Modalités de participation (synchrone/asynchrone)

Les cours comportent des périodes d'enseignement synchrone en direct et, au besoin, des activités asynchrones. La présence aux séances synchrones est obligatoire; la prise des présences suit le protocole habituel. Toute absence doit être justifiée.

Exigences technologiques et environnement d'apprentissage

- Connexion Internet stable à large bande; appareil compatible (ordinateur recommandé) avec caméra et micro fonctionnels, casque d'écoute au besoin;
- Accès à Microsoft Teams (Office 365) et aux outils numériques prescrits par le Conseil;
- Un espace calme, respectueux et sécuritaire, adéquat pour la participation en direct.

1.3 Déclaration de communication conduite, confidentialité et intégrité

Confidentialité :

- Interdiction d'enregistrer, capturer ou diffuser les cours sans autorisation;
- Respect des politiques d'utilisation acceptable des technologies; aucune intimidation, harcèlement, propos haineux ou plagiat;
- Le Conseil peut divulguer des renseignements personnels pertinents aux agentes ou agents autorisés de recrutement aux fins d'admission et de participation, conformément à la législation applicable en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

Évaluation et intégrité

- Les évaluations suivent les pratiques en vigueur et sont équivalentes à celles des élèves en présentiel, le cas échéant;
- Toute forme de tricherie ou de plagiat peut entraîner des conséquences académiques et disciplinaires;
- Des mesures d'adaptation et de soutien peuvent être offertes selon la disponibilité et les besoins documentés.

Communications et fuseau horaire :

L'horaire des cours est établi selon le calendrier scolaire et le fuseau horaire de l'Ontario. Les élèves résidant dans d'autres fuseaux doivent s'adapter à l'horaire communiqué.

1.4 Décharge de responsabilité et indemnisation

Autorisation de divulgation des renseignements :

Nous autorisons le Conseil scolaire Viamonde à divulguer à l'agente ou à l'agent de recrutement autorisé les renseignements personnels pertinents concernant l'élève, provenant de son établissement scolaire, aux fins de l'admission et de la participation aux programmes de Viamonde International, conformément à la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée (LAIMPVP).

Exactitude des renseignements :

Nous confirmons que tous les renseignements fournis dans la présente entente et la demande d'admission sont exacts, complets et à jour, et reconnaissons que le Conseil scolaire Viamonde peut s'y fier pour autoriser la participation de l'élève aux programmes de Viamonde International.

Liste de distribution : Original- École
Copie – Conseil

2-Attestation et signatures

Nous avons vérifié et nous confirmons que les renseignements de cette demande d'admission sont exacts et que le Conseil scolaire Viamonde peut s'y fier pour permettre à l'élève de participer aux programmes de Viamonde International.

Nom de la personne détenant l'autorité parentale : **Nom de l'élève:**

Signature:

Signature:

Date:

Date:

3-Frais de scolarité (\$CAN)

- Les frais de scolarité pour les élèves internationaux sont établis selon la durée du programme d'études :
Pour le secondaire:
 - ✓ Année scolaire complète (septembre à juin) : **22300\$**;
 - ✓ Un (1) semestre scolaire (septembre à janvier ou février à juin) : **11150\$**;
 - ✓ Inscription de moins de cinq (5) mois : **2230\$** par mois.Pour l'élémentaire :
 - ✓ Année scolaire complète (septembre à juin) : **17500\$**;
 - ✓ Un (1) semestre scolaire (septembre à janvier ou février à juin) : **8750\$**;
 - ✓ Inscription de moins de cinq (5) mois : **1750\$** par mois.
- Les frais de scolarité incluent notamment : des frais administratifs non remboursables de 500 \$ pour l'étude du dossier.
- Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour l'inscription à un programme accrédité ainsi que pour la participation aux activités parascolaires.

Modalités de paiement

- ✓ Les frais administratifs non remboursables de 500 \$ doivent être acquittés avant l'analyse de la demande d'admission par Viamonde International;
- ✓ En cas d'acceptation de la demande, l'agente ou l'agent de recrutement, la personne détenant l'autorité parentale, devra verser un paiement correspondant à au moins 50 % des frais de scolarité applicables à la durée du programme choisi. À la réception de ce paiement, une lettre d'admission conditionnelle, assujettie au paiement complet des frais de scolarité et à l'approbation du permis d'études, sera transmise à l'élève;
- ✓ Le solde des frais de scolarité doit être payé au plus tard deux (2) semaines avant l'arrivée de l'élève au Canada;
- ✓ Tous les paiements doivent être effectués par l'intermédiaire de Flywire, plateforme sécurisée de paiement international : [Service de paiement en ligne Flywire](#) .

Remboursement des frais de scolarité

- ✓ Toute demande de remboursement doit être soumise par écrit à : viamondeinternational@csviamonde.ca .
- ✓ Un remboursement complet ou partiel des frais de scolarité peut être accordé dans les situations suivantes :
 - Refus du permis d'études par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada : remboursement de 100 % des frais de scolarité, moins les frais administratifs de 500 \$,

Liste de distribution : Original- École
Copie - Conseil

sur présentation de la lettre officielle de refus.

- Retrait après le début des cours : Le montant remboursé sera calculé au prorata du nombre de mois complets de non-fréquentation moins les frais administratifs de 500 \$.

4- Soumission des documents

Veillez soumettre les documents suivants avec votre demande d'admission ainsi que l'entente de participation par courriel à viamondeinternational@csviamonde.ca.

Au besoin soumettre les documents par la poste à l'adresse :

Centre de formation Viamonde International, 7585 Financial Drive, Brampton, ON L6Y 5P4

Documents à soumettre :

- Copie des bulletins scolaires pour les derniers deux (2) ans;
- Copie du certificat de naissance;
- Copie du passeport;
- Lettre de motivation de l'élève décrivant la raison pour son intérêt d'étudier au Canada;
- Référence d'une direction d'école ou d'une enseignante ou d'un enseignant.

Si vos documents ne sont pas écrits en français ou anglais, soumettez aussi des copies traduites et certifiées.

À sa discrétion, le Conseil Scolaire Viamonde peut demander des documents originaux lors d'une rencontre virtuelle.

Conformément à l'article 29(2) de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, les renseignements personnels demandés par l'entremise de ce formulaire électronique sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2. Ils serviront à obtenir le consentement des personnes détenant l'autorité parentale pour les modalités et les conditions de la participation de leur enfant aux programmes de Viamonde International. La collecte des documents servira aussi à documenter la demande d'admission et à établir le Dossier de l'élève. Ces renseignements ne seront utilisés que pour les fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou à des fins compatibles. Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser à la coordonnatrice pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée à demandevieprivée@csviamonde.ca. Pour de l'aide avec l'accessibilité, merci d'envoyer votre message à accessibilité@csviamonde.ca.

Liste de distribution : Original- École
Copie – Conseil